



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;  
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Jean-Manuel Cisey, *Échevin(e)* ;  
Jean-Marie Vercauteren, *Conseiller*.

**Séance du 18.09.18**

---

**#Objet : Convention organisant la reprise en gestion du parc communal Tercoigne à Watermael-Boitsfort par Bruxelles Environnement#**

---

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu le Plan Régional de Développement Durable (PRDD) ;

Considérant le concept de maillage vert ;

Considérant que la structure du maillage vert s'appuie sur un réseau de « continuités vertes » reliant les différents espaces verts, essentiellement publics mais également privés entre eux ;

Considérant que le maillage bleu ;

Considérant que le maillage bleu, indissociable du maillage vert auquel il participe, vise quant à lui à rétablir autant que possible la continuité du réseau hydrographique de surface et à y faire écouler des eaux propres ;

Considérant que les actions développées au niveau des espaces verts bruxellois régionaux s'inscrivent dans le cadre général des programmes de maillage vert et bleu ;

Considérant que ceux-ci visent à améliorer, via une stratégie intégrée, l'offre et la qualité des espaces verts et bleus ainsi que l'environnement et la qualité de vie en Région bruxelloise ;

Considérant que le parc de la Héronnière et le parc Tercoigne contribuent au maillage vert ;

Considérant que la vallée du Watermaelbeek et l'étang Tercoigne font partie du maillage bleu ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer une gestion identique et de rationaliser les moyens d'entretien du site ;

Considérant ainsi que la vallée bénéficiera d'une politique de gestion identique ;

Considérant que pour réaliser ses missions Bruxelles-Environnement peut conclure des contrats avec des personnes physiques et des personnes morales publiques ou privées ;

Considérant que le contrat choisi est le bail emphytéotique ;

Considérant qu'un tel bail existe déjà pour le parc de la Héronnière ;

Considérant qu'il y a lieu de faire coïncider les termes des emphytéoses ;

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale ;

Sur proposition du Collège échevinal ;

DECIDE

Article unique

De céder la gestion du parc et de l'étang Tercoigne à Bruxelles Environnement par bail emphytéotique pour

un canon de 1€/an.

Le Conseil approuve le projet de délibération.  
25 votants : 25 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 19 septembre 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Tristan Roberti